

ARRETE DU MAIRE N° 239/2023

Relatif à la circulation et au stationnement
Rue Feldkirch à WINTZENHEIM

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2 et les articles L. 2541-1 et suivants ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu l'arrêté municipal n° 235/2020 en date du 11 juin 2020 portant délégation de signature à M. Benoît FREYBURGER - Conseiller Municipal Délégué aux chemins ruraux et à la sécurité ;

CONSIDERANT que l'état dégradé de la chaussée engendre un risque d'accidents pour les cyclistes, les piétons et les automobilistes, rue Feldkirch à WINTZENHEIM du bassin d'infiltration à la rue du Kleinfeld, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

ARRETE

ARTICLE 1er : la circulation et le stationnement seront réglementés à partir du jeudi 1^{er} juin 2023 et ce jusqu'à la restructuration de la chaussée de la façon suivante :

- **ROUTE BARRÉE** (tronçon compris entre le bassin d'infiltration à la rue du Kleinfeld) ;
- Interdiction de stationner.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés pour attirer l'attention des usagers.

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Agence Territoriale Routière de Colmar - INGERSHEIM ;
- Majore, Commandant de la gendarmerie de WINTZENHEIM-INGERSHEIM ;
- Ateliers Municipaux de Colmar – Service enlèvement des ordures ménagères ;
- Mairie de WETTOLSHEIM ;
- Riverains ;
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de WINTZENHEIM ;
- SDIS – Groupement Nord, 7, avenue Joseph Rey 68000 COLMAR ;
- Messieurs les agents de la Police Municipale de WINTZENHEIM.

Fait à Wintzenheim, le 1^{er} juin 2023



Benoît FREYBURGER

Conseiller Municipal Délégué
aux chemins ruraux et à la sécurité